

Jean-Baptiste André Godin à Louis Simonin, 11 avril 1883

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (23)

Collation 2 p. (150r, 151r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Simonin, 11 avril 1883, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51184>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [11 avril 1883](#)

Lieu de rédaction [Guise \(Aisne\)](#)

Destinataire [Simonin, Louis \(1830-1886\)](#)
Lieu de destination 34, rue de Turin, Paris
Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Sur la mutualité nationale. Godin envoie à Simonin la brochure *Mutualité nationale* qui contient une proposition de loi pour l'amélioration du sort des classes laborieuses d'une portée plus large que les propositions de loi sur les assurances mutuelles et les caisses de retraite pour la vieillesse, et dont les principes sont mis en œuvre au Familistère. Il souhaiterait que sa brochure soit livrée à la discussion pour servir de « contrepoids aux propositions anarchiques et révolutionnaires, en démontrant aux classes ouvrières qu'on s'occupe de leurs intérêts ».

Notes Après avoir déposé un premier projet de loi rejeté par la Chambre des députés, le député Hippolyte Maze (1839-1891) dépose à la fin de 1882 deux nouveaux projets de loi sur les sociétés de secours mutuels et sur les caisses de retraite pour la vieillesse, projets dont il est le rapporteur au début de 1883 et qui sont soutenus notamment par Martin Nadaud (voir : « Les sociétés de secours mutuels », *Le Devoir*, n° 227, 14 janvier 1883, p. 17-19 et n° 228, 21 janvier 1888, p. 33-36 [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/17/100/832/0/0>, consulté le 23 août 2023] ; « La caisse des retraites pour la vieillesse et les invalides du travail », *Le Devoir*, n° 229, 28 janvier 1883, p. 49-52 [en ligne : <https://cnum.cnam.fr/pgi/fpage.php?P1132.7/49/100/832/0/0>, consulté le 23 août 2023] ; Dreyfus (Michel), *Liberté, égalité, mutualité. Mutualisme et syndicalisme, 1852-1967*, Paris, 2001, p. 68).

Mots-clés

[Mutualité](#), [Pauvreté](#), [Réformes](#)

Œuvres citées [Godin \(Jean-Baptiste André\), Mutualité nationale contre la misère : pétition et proposition de loi à la Chambre des députés, Paris, Guillaumin, 1883.](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise 11 avril 1863

150

Cher Monsieur,

Du moment où la question de l'assurance mutuelle des classes ouvrières et celle des caisses de retraite pour la vieillesse se posent devant la Chambre des députés, il m'a paru intéressant de faire remettre au corps législatif l'ensemble des principes qui doivent servir de base à la constitution de ces assurances, et la forme pratique de leur application, sous forme de proposition de loi.

Cette proposition n'est pas une simple théorie, elle est appliquée depuis plus de vingt ans dans les établissements que j'ai fondés.

Je serais heureux, dans l'intérêt des réformes considérées comme nécessaires aujourd'hui pour l'amélioration du sort des classes laborieuses, de voir la brochure que j'ai d'heureur de vous adresser par ce courrier livrée à la discussion, afin de faire

Monsieur d. Léonard.

correspond aux propositions amar-
chiques et révolutionnaires, en dénon-
çant aux classes supérieures que 'on
s'occupe de leurs intérêts.

Veuillez agréer, cher Monseigneur
l'assurance de mes meilleures
sentiments

Le 1^{er} Juillet